



Dominique Satiat
Président du Conseil d'architecture
d'urbanisme et d'environnement
de Seine-et-Marne

Un « atlas des paysages », l'idée aurait sans doute paru surprenante il y a quelques décennies, alors que les textes législatifs concernant la prise en compte du paysage dans les politiques d'urbanisme, d'environnement, n'existait pas encore, que seule régnait en la matière la notion de site classé, de périmètre de monuments historiques.

La création des CAUE, par la loi sur l'architecture de 1977, dont on fête cette année les 30 ans, marque sans doute un tournant. Bien que le mot paysage n'ait pas été retenu dans l'intitulé de cet organisme, il semble bien que le travail de sensibilisation mené sur ce thème a largement contribué à son apparition dans les débats, les politiques publiques ultérieures.

Le CAUE 77 s'est particulièrement illustré sur le sujet dès ses débuts, qu'il s'agisse des réflexions et documents réalisés concernant les plantations du réseau routier, les espaces publics des cœurs de village, les lotissements et extensions urbaines, les entrées de ville, zones d'activité, etc.

Ainsi, le paysage, parce qu'il permet de globaliser un certain nombre d'enjeux, de sensibilités, de potentiels, a toujours été au cœur de la mission de conseil, de sensibilisation, menée par l'équipe que j'ai l'honneur de présider.

Avec l'élargissement des périmètres et des problématiques vis-à-vis desquels s'exerce cette mission est apparu un manque, celui de documents de synthèse, de cartographies spécifiques, établis à l'échelle départementale. Ces outils devenaient indispensables pour améliorer la qualité des échanges, des diagnostics établis au profit des communes, des services de l'Etat, du département. Le Conseil général, faisant le même constat, a entrepris de pallier cette carence et a pu mener à bien, avec l'aide de bureaux d'études, ce travail que chacun salue aujourd'hui. Il marque une étape supplémentaire dans la mise au point d'outils permettant d'orienter au mieux les décisions d'aménagement de notre département.

Sans doute ne s'agit-il que d'un outil. Mais l'équipe de maîtrise d'ouvrage réunissant Conseil général et CAUE 77 a cherché à ce que cet outil soit clair et simple d'utilisation. Cette simplicité en facilite l'appropriation. Ce dernier mot résume l'essentiel : qu'est-ce que le paysage si ce n'est une création, une culture, un regard qui appartient à chacun mais désigne en même temps un bien commun ?